



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Problèmes de téléchargement appli tous anti-covid

Question écrite n° 41015

Texte de la question

M. Guillaume Vuilletet attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès des ministres de l'économie, des finances et de la relance, et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la transition numérique et des communications électroniques, sur le fait que l'application TousAnticovid ne fonctionne pas sur certains téléphones. Alors que le nombre de téléchargements atteint pratiquement les 14 millions (plus de 20 % de la population) et que plus de 100 000 personnes ont reçu une notification les informant qu'elles étaient considérées comme « cas contact », certains des compatriotes n'ont pas accès aux services de l'application. Cet outil qui permet de s'informer, de retrouver le code QR de sa vaccination ou encore d'alerter les cas contacts est prépondérant dans la lutte contre la pandémie. Si les nouvelles technologies sont efficaces et à encourager, ces dernières ne doivent pas créer d'inégalités entre les Français. En effet, certains téléphones trop « anciens » ne permettent pas de télécharger l'application. Il semblerait que les téléphones de la marque Apple datant d'avant 2012 et ceux d'Android avant 2014 ne soient pas compatibles avec TousAnticovid. De plus, certains téléphones hors des catégories citées peuvent ne pas fonctionner non plus, la fonctionnalité *bluetooth* requise par l'application faisant défaut. Bien que cela représente une minorité de Français, l'égalité sur ce sujet ne peut être négociable. Sachant que le variant delta fait planer une menace sur la situation sanitaire du pays, il est alors crucial que tous les outils protégeant la population soient opérationnels. C'est donc un enjeu majeur pour continuer à retrouver une vie plus « ordinaire » que de permettre l'accès à l'application. Il souhaite savoir quelles sont les actions qu'il compte mettre en place pour répondre à cette problématique et ainsi proposer un système plus inclusif.

Texte de la réponse

L'application TousAntiCovid compte désormais plus de 35 millions d'enregistrements et a envoyé plus de 364 000 notifications en date du 20 octobre. Elle supporte les systèmes d'exploitation supérieurs à iOS 11 sur iPhone et Android 5, mais également les smartphones en mode dit « dégradé » sur Android, pour ceux qui ne disposent pas de Bluetooth à basse consommation pour la fonctionnalité de contact tracing. D'après les statistiques de Google et Apple, cela représente plus de 93 % du parc de téléphones mobiles en France. Le choix de l'utilisation de systèmes récents a été fait pour garantir la protection de la vie privée et une sécurité maximale des utilisateurs. Il est aussi important de rappeler que si l'application TousAntiCovid est un outil important dans la lutte contre l'épidémie, elle vient en complément de l'ensemble des mesures mises en place par le Gouvernement, du dispositif de contact tracing opéré par les médecins et l'Assurance maladie sur tout le territoire français quotidiennement ou encore des cahiers de rappel papier dans les lieux du quotidien (restaurants, salles de sport, etc.). Par ailleurs, le passe sanitaire, dont le certificat sous forme de QR Code peut être présenté si bien en version numérique que papier, en place sur le territoire depuis l'été, ainsi que la vaccination, dont le taux atteint les 86 %, permettent de minimiser les risques d'exposition au virus et de transmission pour tous les Français, contribuant à placer la France parmi les pays résistant le mieux au variant Delta en Europe.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Vuilletet](#)

Circonscription : Val-d'Oise (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41015

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : [Transition numérique et communications électroniques](#)

Ministère attributaire : [Transition numérique et communications électroniques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 septembre 2021](#), page 6820

Réponse publiée au JO le : [2 novembre 2021](#), page 8011